

Inter-région de Cyclo-cross

DESCRIPTIF - APPEL A CANDIDATURE CYCLO-CROSS

Présentation Inter-régions de Cyclo-cross :

▶ Chiffres clés :

- Week-end en début de saison (premier week-end d'octobre)
- 1 journée de compétition pendant laquelle sont organisées, en simultanée, les 4 épreuves inter-régionales de Cyclo-cross dans 4 zones géographiques différentes
- Catégories U15 Filles, U15 Garçons, U17 Filles, U17 Garçons
- Ouvertes à toutes entités engageantes (Clubs, Comités départementaux, Comités régionaux)
- Epreuve permettant de définir les quotas de participation pour les manches de la Coupe de France de Cyclo-cross
- Possibilité d'ajouter d'autres catégories selon les souhaits du Comité local d'organisation
- Répartition géographique idéale au sein de chaque zone inter-régionale
- Nombreux spectateurs selon les lieux
- Quelques médias présents

▶ Référentiel technique :

- Circuit (env. 2,8 km) + poste double de dépannage + poste de lavage
- Infrastructures inamovibles compactes (gymnase, salle polyvalente, sanitaires, chauffage...)
- Capacité de stationnement
- Capacité hôtelière
- Ressources financières (budget global d'organisation habituel aux épreuves régionales)

▶ Ressources humaines :

- Comité de pilotage structuré avec 5 personnes minimum référentes dans des domaines particuliers (circuit, finances / administration, marketing / communication, logistique, signalétique, accréditations, gestion des bénévoles...)
- Environ 100 bénévoles selon les sites d'accueil

La procédure de candidature à l'accueil et à l'organisation des Inter-régions de Cyclo-cross est la suivante :

1. Fiche « Intention de candidature aux épreuves officielles de Cyclo-cross » à retourner à la FFC (Direction des Évènements et de la Réglementation Sportive) dûment complétée, signée par le Comité local d'organisation et également signée et tamponnée par le comité régional du lieu d'organisation.
2. Etude de faisabilité du site candidat selon le référentiel type.
3. Envoi du contrat d'organisation au comité local d'organisation.
4. Visite technique d'évaluation du site candidat + explications dans le détail du contrat d'organisation par le(s) responsable(s) inter-régional(aux).
5. Confirmation de la candidature : Le comité local d'organisation devra faire parvenir à la FFC le contrat d'organisation signé par son représentant et par son comité régional accompagné du chèque d'acompte (qui sera restitué en cas de non-attribution) afin que la candidature soit examinée et validée.
6. Attribution officielle par le Bureau Exécutif de la FFC sur proposition de la commission nationale de Cyclo-cross.

Tout contrat d'organisation réceptionné par la FFC qui ne serait ni signé par le comité local d'organisation et/ou le comité régional et/ou non accompagné du chèque d'acompte ne sera pas retenu pour examen des candidatures.